



CHSCTSD 11 : séance du 23 juin 2016

Madame la Directrice Académique,

Nous sommes réunis pour le troisième et dernier CHSCT de l'année.

Les représentants des personnels ont souligné à plusieurs reprises la nécessité de réunir davantage de séances du CHSCTSD, au regard d'ordres du jour chargés et du nombre croissant de dysfonctionnements signalés dans les fiches de RSST, relevant notamment des RPS.

La FSU constate avec regret que ces séances supplémentaires n'ont à ce jour pas encore pu se tenir. Lors de la séance du 11 avril dernier, vous avez accepté, Madame la Directrice Académique, cette demande selon le cadre suivant : « *à condition d'être raisonnable* ».

Les représentants de la FSU pensent être raisonnables :

- quand ils demandent la tenue de séances supplémentaires afin de pouvoir traiter les points à l'ordre du jour dans des conditions sereines, efficaces et porteuses de solutions pour l'amélioration des conditions de travail des personnels ;
- quand ils désirent aborder les dysfonctionnements signalés par les personnels, notamment dans les RSST/RDGI et cela en séance du CHSCTSD, en présence de tous les acteurs de la prévention et en toute transparence ;
- quand ils ont le souci de mener des actions de terrain pour améliorer les conditions de travail des personnels : enquête RPS, bilan de la réforme des rythmes scolaires, suivi des préconisations des visites, autorisation des membres du CHSCTSD de consulter les RSST dans tous les services ;
- quand ils souhaitent exercer leur mandat dans de bonnes conditions : respect du planning des travaux du CHSCTSD, transmission des documents de travail dans les délais et dans de bonnes conditions de travail des personnels administratifs concernés, respect des représentants FSU au CHSCTSD lors de toutes leurs missions ;
- quand ils espèrent que le CHSCTSD réussira à apporter des réponses collectives aux besoins des personnels en souffrance, selon les préconisations du programme de prévention départemental ;
- quand ils trouvent choquant que lors de la séance du 11/04/2016, un intervenant de la MGEN tienne des propos inopportuns alors qu'un temps de parole lui a été accordé, amputant d'autant la durée de la séance ;

A l'heure où des personnels de l'Éducation Nationale commencent à s'interroger sur les effets, voire sur l'utilité d'un CHSCT pour traiter de la dégradation de leurs conditions de travail, nous refusons d'être dans l'incapacité de leur fournir des solutions.

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice Académique, en notre profond dévouement au service public de l'Éducation Nationale, et aux valeurs éthiques qui nous animent en tant que représentants des personnels.